

Les villes moyennes en première ligne

La méfiance rentrée ressentie par les élus locaux, au début de l'été, à l'annonce du projet de carte judiciaire, pourrait laisser place à une franche hostilité.

Les maires des villes moyennes, premiers concernés par la réforme, et dont l'association, la FMVM, avait été reçue en juillet par la chancellerie, sont inquiets. Hier, l'organisation présidée par Bruno Bourg-Broc, député-maire UMP de Châlons-en-Champagne, a regretté que la « concertation qui devait se tenir jusqu'au 30 septembre prochain – et être poursuivie par une phase de propositions – [...] ne semble déjà plus convenir à la chancellerie ». La divulgation mercredi des premiers contours du projet de carte judiciaire lui fait craindre « la tentation d'une logique purement comptable », au détriment d'une justice « à la fois plus proche et plus efficace pour le citoyen ». La FMVM s'est pourtant montrée ouverte à la discussion, mais non sans réserves. Ainsi, dans la contribution qu'elle a apportée la semaine dernière à Rachida Dati, l'association n'entend surtout pas voir l'Etat se décharger sur les collectivités. Notamment en faisant des maisons de justice, financées par les villes, « des nouvelles portes d'entrée de la justice de proximité », à l'issue de la restructuration annoncée et dont « Les Echos » dressent ci-dessous les points chauds.

Aquitaine. La cour d'appel d'Agen est condamnée. Le TGI de Marmande est sur la sellette, tout comme ceux de Dax et Bergerac.

Alsace. Saverne risque fort de perdre son TGI. Les TI de Guebwiller, Altkirch, Brumath sont menacés.

Auvergne. Si la règle d'un TGI par département est maintenue, ceux de Vichy, Montluçon et Riom seraient éliminés.

Bretagne. La cour d'appel de Rennes ne serait plus compétente sur la Loire-Atlantique. Plusieurs TGI sont menacés, dont Vitré.

Centre. La suppression, très contestée, de la cour d'appel de Bourges est loin d'être acquise. Gien, Chinon, Vendôme, Romorantin, Pithiviers et Loches ont de fortes chances de perdre leur TI.

Champagne-Ardenne. Epernay perdrait son TI, comme Vitry-le-François, au profit de Châlons qui, avec Reims, gardera son TGI. La disparition du TI de Rocroi est sûre et celle du TI de Vouziers envisagée.

Franche-Comté (lire ci-dessous).

Ile-de-France. A Paris, un tribu-



Bourgogne. Les TI de Château-Chinon et Clamecy, Tonnerre, Avallon, Châtillon-sur-Seine, Semur-en-Auxois, Louhans risquent la disparition.

Bretagne. La cour d'appel de Rennes ne serait plus compétente sur la Loire-Atlantique. Plusieurs TGI sont menacés, dont Vitré.

Centre. La suppression, très contestée, de la cour d'appel de Bourges est loin d'être acquise. Gien, Chinon, Vendôme, Romorantin, Pithiviers et Loches ont de fortes chances de perdre leur TI.

Champagne-Ardenne. Epernay perdrait son TI, comme Vitry-le-François, au profit de Châlons qui, avec Reims, gardera son TGI. La disparition du TI de Rocroi est sûre et celle du TI de Vouziers envisagée.

Franche-Comté (lire ci-dessous).

Ile-de-France. A Paris, un tribu-

nal de première instance, auquel quatre pôles seraient rattachés, pourrait remplacer le TGI et les vingt TI. En banlieue, plusieurs TI disparaîtraient, comme Charenton et Vincennes.

Languedoc-Roussillon. La régionalisation des cours d'appel entraînerait le rattachement de l'Aveyron à Midi-Pyrénées, du Vaucluse à Paca et de l'Ardèche à Rhône-Alpes. Les tribunaux de Mende, Alès, Narbonne et Carcassonne n'y survivraient pas.

Limousin. La Corrèze n'aura plus qu'un TGI, vraisemblablement celui de Brive au profit de Tulle.

Lorraine. Le maintien de la cour d'appel à Metz semble scellé. Le sort du TGI de Thionville et, plus encore, de celui de Sarreguemines est incertain.

Midi-Pyrénées. L'Etat envisage de fermer le tribunal de Castres,

qui serait regroupé avec celui d'Albi dans le Tarn.

Nord-Pas-de-Calais. Seulement trois des sept TGI de la région pourraient subsister. Hazebrouck, Avesnes-sur-Helpe, Cambrai et Douai sont visés.

Basse-Normandie. Les TGI de Lisieux, Avranches et Argentan seraient supprimés. Le même sort pèse sur les TI de Mortain et de Valognes.

Haute-Normandie. Les tribunaux de Dieppe et Bernay, du ressort de la cour d'appel de Rouen, sont appelés à disparaître.

Paca. Les TGI de Tarascon et Carpentras, sur les onze que compte la région, feraient les frais de la restructuration. Dans les Alpes-Maritimes, les TI de Cannes et de Grasse pourraient être regroupés.

Pays de la Loire. La cour d'appel d'Angers s'étendrait à toute la région administrative, y compris à la Loire-Atlantique et à la Vendée. Saumur et Les Sables-d'Olonne n'auraient plus de TGI.

Picardie. Le TGI de Compiègne est appelé à disparaître et ceux d'Abbeville et Péronne sont plus que menacés. L'arbitrage s'annonce délicat entre les TGI de Laon, Saint-Quentin et Soissons.

Poitou-Charentes. C'est l'hécatombe annoncée sur la région avec la vraisemblable suppression des TI de Ruffec, Barbezieux, Rochefort, Maremmes, Parthenay, Melle, Thouars, Châtelleraut, Loudun, Civray, Montmorillon. Bressuire risque de perdre son TGI.

Rhône-Alpes. Les cours d'appel de Chambéry et Grenoble devraient disparaître ainsi que les TGI de Thonon et Bonneville. Ceux de Vienne et Bourgoin pourraient ne faire qu'un et ceux de Villefranche-sur-Saône et Belley remis en cause. Les TGI de Montbrison et Roanne sont menacés.

J. C. (AVEC LES CORRESPONDANTS)